



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du mercredi 4 janvier 2023

Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : M. Alexandre Deroche – Mme Marie Dugué – M. Kévin Parthenay – Mme Olivia Robin-Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet – M. Pascal Favard – M. Patrice Mélé

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : M. Julien Bourdoiseau – Mme Évelyne Gauché – Mme Marie-Laure Gély – Mme Christine Guillard – M. Yann Kossi – Mme Charlotte Leforestier – Mme Julie Scholler

Excusés : Mme Bénédicte Florin – M. Audric Vitiello

Elus collège des BIATSS

Présents : M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurore Avril – Mme Nadège Asselin

Elus étudiants :

Présents : Mme Ornella Dias – Mme Elodie Douis – M. Louis Ormillien – M. Hugo Maussion – Venzac

Excusés : M. Nathan Benadiba – Mme Agathe Follet – M. Mathis Level – Mme Tiphaine Ratte – M. Pierre-Antoine Torquet – M. Marvin Guilcher – M. Thomas Grzes –

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Valérie Jabot – Mme Isabelle Soirat

Excusés : Mme Florence Alary – Mme Catherine de Colbert – M. Franck Gagnaire – M. Alain Homps – M. Jean-Yves Leterme – M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Eric Blin – M. Frédéric Danos – M. Benjamin Lavergne – M. Pierre Mouzet –

Excusés : M. Olivier Legros – M. Daniel Mirza – M. Arnaud Rivière

En préambule, M. le Doyen accueille Mme Soirat (vice-présidente d'agglopolys – relations avec les entreprises, stratégie économique) qui a fait le déplacement depuis Blois et Mme Jabot (représentant le département d'Indre et Loire).

Monsieur le Doyen informe également des absences et procurations données.

17h00 : Conseil plénier :

1. Approbation du PV de séance du 7 novembre 2022 (vote)

Le PV du conseil de faculté du 7/11/2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Création de la maquette de la LAS 3 économie

Si les modalités d'accès aux études de santé sont relativement fructueuses auprès des étudiants situés en zone hyper-urbaine, l'intérêt de cette nouvelle formation est d'ouvrir l'accès à des étudiants d'autres territoires.

Aucune question n'est formulée quant au contenu de la maquette. Mme Scholler relève cependant une incohérence concernant le régime de contrôle des connaissances par rapport à la L3 économie : en contrôle continu pour la LAS 3 éco / en examen final pour la L3 éco.

Le vote est proposé en séance, sous réserve de vérification et correction le cas échéant des modalités de contrôle des connaissances.

La maquette LAS 3 économie est portée au vote et est adoptée à l'unanimité.

3. Renouvellement de l'offre de formation

Il s'agit de présenter la méthodologie et de voter chaque maquette de licence et master en conseil de faculté.

Le travail entamé le 29/11/2021 lors du congrès de la faculté à Mame a débouché sur la rédaction des lignes directrices, fruit de la collaboration des enseignants-chercheurs en commissions avec le soutien des responsables de scolarité. S'est ajouté à ce stade la lettre de cadrage de l'université qui a été adoptée après amendement demandé par les enseignants-chercheurs de la faculté invités à la commenter.

La principale contrainte, qui a dû être prise en compte dans cette nouvelle offre de formation est le taux d'encadrement en baisse des enseignants et administratifs face à l'augmentation du nombre d'étudiants remarquables ces dernières années.

Mme Robin-Sabard prend la parole pour détailler les spécificités des modifications proposées pour chaque formation.

Licences : 6 demandes d'accréditation dont 1 création pour la double licence droit / science politique. On peut noter que les modifications proposées sont globalement légères et que le module 3 dit d'ouverture est généralement remplacé par des matières disciplinaires.

- Licence de droit : renforcement des matières disciplinaires, accompagnement méthodologique, maintien de l'enseignement de science politique, tronc commun L1/L2 et spécialisation en L3 avec l'ajout du parcours de droit privé.

Mme Robin-Sabard rappelle la volonté de l'équipe de direction de supprimer la licence 3 à Blois et indique que cette décision est en attente des suites des réflexions engagées avec les élus locaux du Loir et Cher.

Mme Soirat exprime sa réticence et sa préoccupation au nom du président d'Agglopolys de maintenir et développer l'attractivité des territoires, l'offre de formation des jeunes étant un facteur de ce rayonnement. M. le Doyen précise que l'université est loin de pouvoir proposer à Blois une formation en droit équivalente à celle du campus des 2 lions, qui n'offre qu'un seul parcours de juriste de droit civil. Aussi, et bien que cela soit regrettable, le bouillonnement intellectuel (colloques, conférences, concours, vie associative et animations, échanges informels avec tous les enseignants et les enseignants-chercheurs, les secrétariats pédagogiques de master...) ne peut pas être le même avec aussi peu d'étudiants (25 inscrits en L3. 20 qui suivent les TD). Et d'ajouter, et c'est le nœud du problème, que les moyens en personnels sont insuffisants pour assurer tous les cours magistraux renseignés dans les maquettes et l'animation des séances de travaux dirigés. M. le doyen propose qu'on réfléchisse collectivement à la création d'une licence professionnelle qui répondrait à l'une des

problématiques phare du territoire Loir-et-Chérien pendant qu'elle pourrait être l'occasion pour des étudiants tourangeaux de parachever une formation académique droit à Blois.

En l'absence d'autres questions, il est ensuite procédé aux votes. Les modifications de l'offre de formation licence de droit sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition, 0 abstention).

- Licence droit-langues
Spécialisation en L3 : droit public / droit privé. En l'absence de questions il est procédé au vote, les modifications de la licence droit-langues sont adoptées à l'unanimité.
- Licence droit français-allemand
En l'absence de questions, les modifications sont adoptées à l'unanimité.
- Licence d'économie
L'enseignement de l'économie et de la finance remplace l'enseignement international. En l'absence de questions, les modifications sont adoptées à l'unanimité.
- Licence de géographie et aménagement
Les modifications de cette dernière licence, dans la continuité des autres licences, consistent à supprimer le module 3. Les modifications sont adoptées à l'unanimité.
- Double licence droit / science politique : création
Cette double licence serait un atout pour notre faculté puisqu'elle n'existe qu'à Paris 1 et dans un établissement privé parisien. C'est une filière d'excellence qui devra être sélective (60/80 étudiants) et qui proposera un enseignement juridique mutualisé avec la licence de droit en 1^{ère} et 2^{ème} année puis une spécialisation en L3 avec un semestre possible à l'étranger ou en stage.
Mme Robin-Sabard souligne que sa mise en place reste soumise à l'acceptation du ministère puisqu'elle ne devrait normalement être proposée qu'à la condition d'une licence de science politique soit déjà enseignée dans l'établissement.
En l'absence de question, la création de la double licence droit / science politique est votée et adoptée à l'unanimité.

Masters : 10 demandes d'accréditation dont 1 création, et 1 suppression

Les modifications proposées sont très modestes. Les plus notables concernent le master biotech et droit qui sera rattaché au master droit de la santé.

Le master droit international ne sera quant à lui pas renouvelé.

- En M1, beaucoup de cours sont mutualisés
- En M2, 2 nouveaux masters ouvriront en apprentissage à la rentrée 2023-2024

Mme Robin-Sabard propose de voter en bloc l'ensemble de l'offre de renouvellement des masters. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

- Master de droit privé fondamental : création. Il s'agit de proposer un approfondissement des connaissances en droit privé et droit des affaires. Il inclut des séminaires et un mémoire de recherche obligatoire.
Ce dernier et nouveau master est porté au vote et est adopté à l'unanimité.

4. Questions diverses

- Réfections ordinaires des bâtiments : les améliorations et embellissements vont se poursuivre en 2023 et ce en tenant compte d'une diminution du budget de 8%.
- En fin d'année, il a malheureusement été constaté plusieurs vols de matériels dans les salles, pour un coût global d'environ 5000 € à ce jour. En conséquence, il a été demandé aux professeurs de fermer systématiquement les salles de cours à clé afin de sécuriser au maximum les outils de travail.
- En fin d'année encore, la faculté a été mise à l'honneur pour la qualité de ses formations lors d'une manifestation organisée par le président du Tribunal judiciaire de Tours qui a été promu 1^{er} président de la Cour d'appel de Reims. Celui-ci a rappelé le partenariat de qualité noué et renforcé avec la

faculté qui s'est concrétisé par des stages et propositions d'emploi d'assistants de justice mais aussi de formations des magistrats par nos professeurs et au sein de la faculté.

- La faculté a montré encore en 2022 son dynamisme par la multiplication des détachements et promotions amenant à des échanges très fructueux et à la découverte de nouveaux personnels, administratifs ou enseignants qui apportent avec eux leurs savoir-faire.
- Enfin nos géographes ont été mis à l'honneur pour les 1eres rencontres (en France) « sols, territoires et artificialisations » qui se sont déroulées à leur initiative à Tours. On peut rappeler également que notre faculté avait participé en 2021 à la 1^{ère} « COP étudiante » régionale.
- Enfin M. le Doyen ajoute que se tiendra à Blois le 6 janvier prochain une rencontre d'envergure entre les notaires du ressort et des collègues aussi bien français que étrangers sur les pratiques notariales en droit international privé, montrant ainsi que le territoire loir et chérien est investi à chaque fois que cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.